Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260629-20260668-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : M. LEBRET Gilles donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. POTIER Serge, Mme PILON Virginie
Date de convocation : 23/06/2026
Secrétaire de séance : M. FLEURY Anthony

N° 2026-06-68 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA RABINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC n° 651 d'une surface de 11 385 m². Sur ce terrain, 3 537 m² sont destinés au projet d'extension du Village d'Or avec Emeraude Habitation et 1 899.44 m² correspondent à l'impasse de la Rabine. Ainsi, la surface restante permet de créer un lotissement communal pour construire 14 logements, conformément au Plan Local d'Urbanisme.

Dans cet objectif et conformément à l'instruction budgétaire M57, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune. En effet, cette opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains nécessitant la tenue d'une comptabilité de stock spécifique pour ne pas bouleverser l'équilibre du budget principal.

Le budget lotissement est assujetti à la TVA.

La création de ce budget permettra :

- Le suivi de la situation financière du lotissement,
- De décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées,
- De faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA),
- D'isoler les risques financiers.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M57,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la création au 1er juillet 2026 du budget annexe relatif à la viabilisation de terrains qui sera dénommé « budget annexe lotissement de la Rabine » ;
- PRECISE que ce budget sera voté par chapitre ;
- OPTE pour l'assujettissement à la TVA avec un système de déclaration trimestrielle ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les déclarations auprès de l'administration fiscale et toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Anthony FLEURY